



Technicolor annonce avoir finalisé son refinancement, ce qui lui permet de souscrire un nouvel emprunt à un taux d'intérêt plus avantageux, d'étendre la maturité de sa dette à 2020 et de bénéficier d'une plus grande flexibilité financière :

L'accord des créanciers aux demandes de consentement et les avenants aux termes de la dette sont désormais effectifs. Tech Finance a accepté toutes les obligations et créances qui ont été apportées aux offres d'achat et a financé leur rachat pour l'essentiel par un nouvel emprunt à terme d'un montant de 838 millions d'euros au taux nominal moyen de 7,3 %.

Tech Finance a acquis au total, dans le cadre des offres d'achat, 905 millions d'euros en principal de la dette existante de Technicolor correspondant à la quasi-totalité des obligations en circulation et à 61 % des créances au titre de l'Accord de Crédit. Le taux nominal moyen de la dette acquise par Tech Finance s'élève à 8,4 %, tandis que le taux nominal moyen de l'ensemble de la dette brute senior s'élevait à 8,2%. Le reliquat de la dette existante de Technicolor, non détenu par Tech Finance, s'élève à 282 millions d'euros avec un montant à échéance 2017 de 218 millions d'euros (contre 890 millions d'euros avant refinancement). A la suite de ce refinancement, le reliquat de dette existante et la nouvelle dette s'élèvent au total à 1 120 millions d'euros au taux nominal moyen de 7,4 %, soit une amélioration de 80 points de base, permettant ainsi une réduction de la charge annuelle d'intérêts de 14,8 millions d'euros. La dette de la Société est désormais quasi-exclusivement composée d'emprunts à terme dont la maturité est pour l'essentiel étendue à 2020.

Le refinancement confère également à la Société une plus grande flexibilité opérationnelle et financière, résultant des avenants à la dette existante et des termes de la nouvelle dette. La plupart des restrictions opérationnelles dans la dette existante ont été supprimées, tandis que les autres termes financiers de la dette existante, en particulier les dispositions en matière de remboursement obligatoire et les conditions financières, restent inchangés.

Frédéric Rose, Directeur Général de Technicolor a déclaré :

« La réussite de notre opération de refinancement, malgré la dégradation récente des conditions de marché, représente une nouvelle étape importante du renforcement de la structure financière de Technicolor. Cette opération nous permet de réduire notre charge d'intérêts, d'étendre la maturité de notre dette et de bénéficier d'une plus grande flexibilité financière favorable à la réalisation des objectifs d'Amplify 2015.»

Source : Technicolor